LA DÉFENSE

DES

VICTIMES POLITIQUES

Bulletin hebdomadaire des Groupes d'Action contre la répression et la terreur blanche

DIRECTION :
55, rue du Fg-Montmartre, Paris-9e
Téléph. : Trudaine 77-41 / 77-42

On est prié de reproduire les articles et informations publiés ici.

Samedi 9 octobre 1926.

SOMMAIRE DU N° 17.

POLOGNE

LE CABINET DE LA « MAIN FORTE »

Le nouveau cabinet polonais, à la tête duquel se trouve le Maréchal Pilsudski, est appelé couramment le cabinet de la « main forte ».

En comparaison avec l'ancienne composition du cabinet, il n'y a que deux changements qui, pourtant, sont tout à fait caractéristiques de l'orientation politique du nouveau cabinet.

Le ministre de la Justice, M. Meystowicz, un ami personnel de Pilsudski, est le chef du groupe...monarchiste de Wilna. Outre cela, M. Meystowicz est un grand propriétaire foncier.

Le nouveau ministre de l'Agriculture, M. Niezabitowski, appartient au groupe conservateur et est aussi un grand propriétaire foncier.

Pour les intentions du Maréchal envers les petits paysans et la répression antiouvrière, les deux ministres sont tout un programme.

LA TERREUR EN CHIFFRES

Pendant le cours du seul mois d'août de l'année courante, les tribunaux polonais ont jugé vingt-quatre procès politiques et ont condamné soixante-cinq ouvriers paysans et intellectuels à des peines de six mois à huit ans de prison.

Le total des jugements prononcés sè monte au chiffre de cent soixante-douze années et demie de prison et à six ans de forteresse. Il est fort douteux que ce chiffre soit complet.

Dans le courant des trois mois et demi qui se sont terminés depuis la « révolution morale » de Pilsudski, les tribunaux polonais ont jugé, pour des raisons politiques, cent quatre-vingt-treize ouvriers et paysans et les ont condamnés, tous ensemble, à six cent soixante années de prison ou de travaux forcés. Le chiffre des arrestations se monte à mille deux cent soixante-cinq.

UNE NOUVELLE GRÈVE DE LA FAIM

Le Comité de la Défense des Victimes politiques a reçu, par télégramme, la nouvelle suivante :

« Le 2 courant, à Varsovie, la police a mis des menottes à trois prisonniers politiques les conduisant au tribunal. Lorsque ceux-ci protestèrent, on les battit. Le 4 courant, s'est répété la procédure. Alors a éclaté la grève de la faim dans la prison Pawiak. »

Le Secrétariat central de lutte
pour l'amnistie en Pologne.

LES ARRESTATIONS

Varsovie, 1er octobre. - On signale une nouvelle série d'arrestations dans la province.

Dans le port polonais de Gdynia ont été arrêtés quatre ouvriers sous l'inculpation de propagande communiste.

Le « Kurjer Ilustrowany » de Cracovie fait frémir ses lecteurs par toute une histoire selon laquelle les arrêtés auraient tâché de faire sauter tous les bâtiments publics du port.

UNE INTERPELLATION

des députés de la fraction communiste à propos du suicide du prisonnier politique Oizer dans la prison de Lodz et à propos de la grève de la faim dans cette prison.

Septembre 1926.

Sur la situation qui règne dans la prison de Lodz, rue Gdanska, les faits suivants, communiqués par des lettres des prisonniers, doivent être signalés :

1) Dans cette prison est tombée grièvement malade la prisonnière mineure Libeskind qui avait été arrêtée pendant les obsèques du prolétaire Rychlinski, à

Lodz. Le médecin qui fut appelé déclara que l'état grave de la malade exigeait une mise en liberté immédiate de la jeune fille et son transport à l'hôpital. Les autorités de la prison promirent de le faire. Cependant, le lendemain, la prisonnière fut transportée clandestinement à l'ambulance de la prison, rue Targowa. Les prisonniers indignés se mirent à protester à haute voix contre cet acte arbitraire et commencèrent la grève de la faim, demandant la réalisation de la promesse. Ce n'est qu'après cette démonstration que la prisonnière malade fut envoyée à l'hôpital.

2) En même temps s'est produit un accident qui - même sur le niveau actuel de la justice policière en Pologne - constitue un fait inouï et témoigne de l'impunité déjà complète de la police politique. Le prisonnier politique Przysuski, conduit par des agents de la prison au tribunal et protestant contre les brutalités de son escorte, fut amené à la Défenso où on le battit affreusement. Après, on le conduisit au tribunal. Cette extradition d'un prisonnier - qui a été déjà mis à la disposition des autorités judiciaires - à la merci de la police a produit une émotion fort compréhensible parmi les camarades prisonniers de la prison.

« Nous faisons connaître ce fait-ci à M. le ministre de la Justice, comme preuve que les prisonniers politiques, même escortés par ordre des autorités judiciaires, ne sont pas à l'abri de l'arbitraire des brutes en uniforme policier.

« Un des prisonniers, nommé Oizer, ne pouvant plus supporter moralement les violences et les atrocités incessantes de la police et des autorités de la prison, s'est suicidé en se coupant la gorge.

« C'est à ce moment qu'éclata, pour la deuxième fois, la grève de la faim dans la prison de Lodz.

« En considération du fait, que les autorités et le ministère de la Justice ont prétendu, à plusieurs reprises, que les règlements de prison sont strictement observés, les signataires font connaître à M. le Ministre les événements ci-dessus cités. »

ITALIE

UN AUTRE ASSASSINAT

La vague de terreur qui a suivi l'attentat contre Mussolini n'a pas encore touché à sa fin. Les assassinats, les arrestations, les perquisitions et les tracasseries de toute sorte continuent dans l'enfer fasciste. Les discours des hommes responsables du gouvernement et du parti fasciste poussent les voyous en chemise noire à s'acharner de plus en plus contre les citoyens qui ne veulent pas se plier au régime de la trique, instauré par Mussolini.

Le gouvernement fasciste va instituer, en Italie, la peine de mort contre les antifascistes. Mais il y a belle lurette que cette illégalité légale existe outre-Alpes, depuis que les bandes fascistes et le gouvernement du « Duce » ont mis à feu et à sang un pays entier.

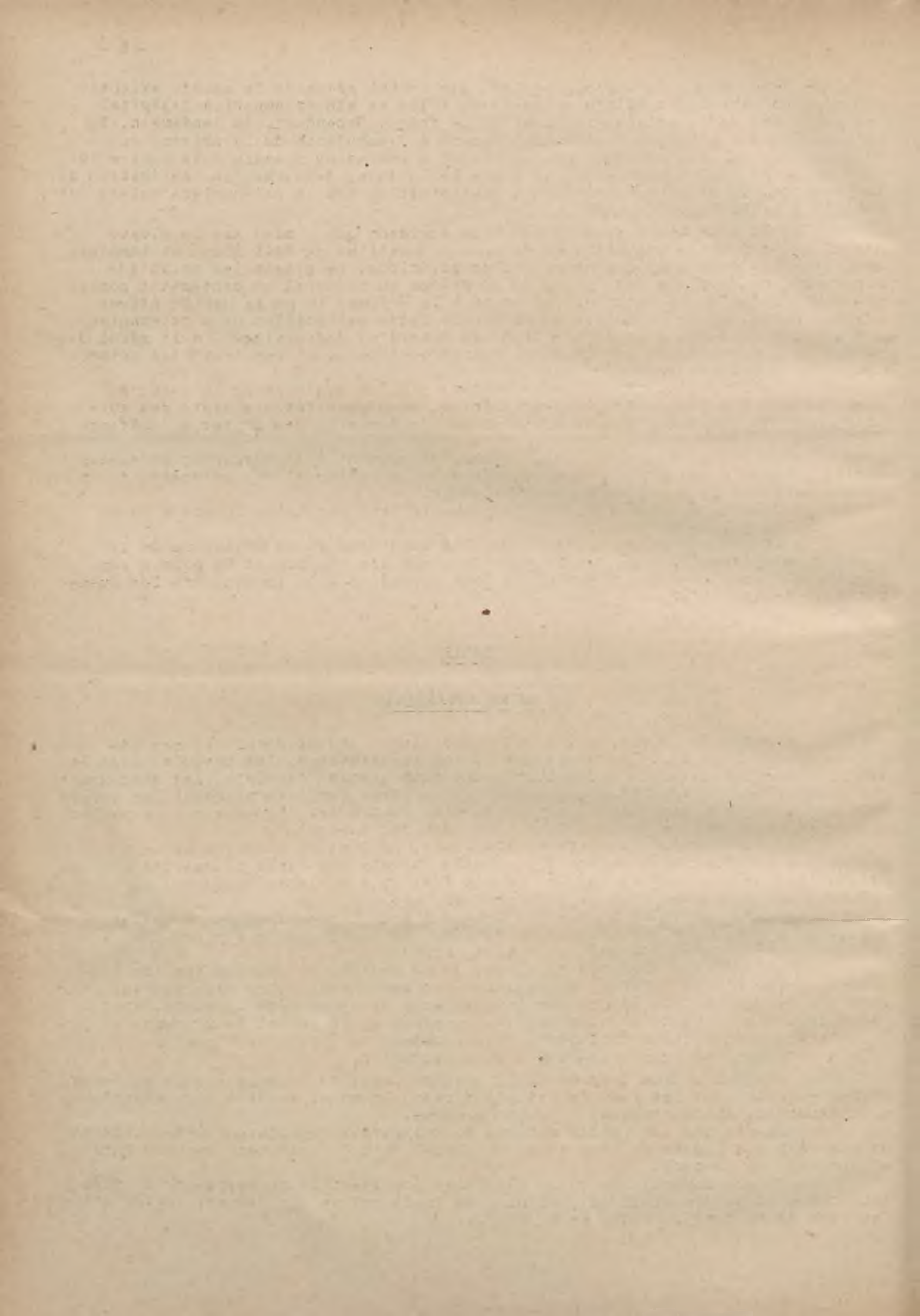
La liste douloureuse des citoyens qui sont tombés criblés de balles fascistes n'est pas finie. Ces jours derniers un instituteur, Anselmo Cessi, a été assassiné dans la bourgade de Castelgoffredo.

Anselmo Cessi était le président de la section de Mantoue des instituteurs, nommée Nicolo Tomaseo, à caractère confessionnel. Cette Association, de même que l'organisation laïque des instituteurs de cette même localité, était poursuivie par le fascisme, car celui-ci n'admet et ne permet l'existence qu'aux organisations syndicales fascistes. Voici comment M. Luigi Campolonghi nous relate l'assassinat dans « L'Œuvre » du 4 courant :

« Dimanche, dans l'après-midi, Anselmo Cessi se promenait avec sa femme et ses enfants dans les rues de Castelgoffredo, lorsque, soudain, trois fascistes l'attaquèrent, en le frappant à coups de canne.

« Tandis que les petits enfants du malheureux instituteur s'accrochaient en pleurant aux jambes de leur père, Mme Cessi faisait bravement face aux bandits et appelait au secours.

« Ce que voyant, les trois fascistes sortirent leurs revolvers et firent feu contre le pauvre Cessi qui, atteint de trois balles aux tempes, expira entre les bras de sa famille folle de douleur... »



ARRESTATIONS DANS TOUTE L'ITALIE

Les arrestations de travailleurs et de citoyens antifascistes continuent dans toute la péninsule.

A Viareggio, on a arrêté deux ouvriers pour avoir trouvé chez eux, lors d'une perquisition, des circulaires et des lettres de la Confédération Générale du Travail.

A Rome, quinze anarchistes ont été arrêtés, pendant qu'ils allaient dîner dans un restaurant de banlieue.

A Vittorio Veneto, une ouvrière a été arrêtée, sous l'inculpation d'avoir prononcé des phrases injurieuses contre Mussolini.

A Castellamare di Stabia, on a arrêté l'ouvrier Giordano et le paysan d'Andello. A ce dernier la police a saisi 120 lire, sous prétexte que c'était là le fruit d'une souscription ouvrière.

A Florence, dix-huit travailleurs ont été arrêtés et dénoncés à l'autorité « pour avoir trouvé en leur possession des sommes d'argent non justifiées par leur condition sociale et des lettres, dans lesquelles on poussait à continuer une active propagande communiste ».

A Milan, quatre ouvriers ont été arrêtés sans aucune raison.

A Castellucchio (Mantoue) un citoyen a été arrêté pour avoir prononcé des injures contre Mussolini. Il a été aussitôt écroué en prison.

A Florence, de nombreuses arrestations ont eu lieu. Le « Corriere della Sera » écrit à ce sujet : « La police politique a opéré ces jours derniers des rafles parmi les éléments « subversifs ». On a ainsi opéré une centaine d'arrestations, dont une quinzaine ont été maintenues. »

A Pistoia, d'autres arrestations ont eu lieu parmi les travailleurs.

A Livourne on a opéré des rafles dans les milieux ouvriers. Dix travailleurs ont été maintenus en état d'arrestation.

A Pérouse et dans ses environs, ont été arrêtés une trentaine de révolutionnaires, car, dit le « Corriere della Sera », « ils se réunissaient pour communiquer les ordres de l'Exécutif du parti communiste ».

A côté de ces arrestations, qui ne représentent que quelques cas isolés, il y a eu un grand nombre de perquisitions à Rome, Ancône, Vicenza, Domodossola, Lugo, Aquila, Bologne, Cesena, Forli, Florence, Turin, Livourne, Milan et dans d'autres nombreuses villes et bourgades.

Certes, ne manquent pas non plus les bastonnades.

A Milan, un jeune homme se promenant tranquillement a été attaqué par des fascistes et frappé sauvagement à coups de cravache.

Toujours dans la même ville, trois ouvriers ont été assaillis par une quinzaine de fascistes et frappés jusqu'au sang.

Les condamnations pour offenses au « Duce » ne manquent pas non plus. Le jeune Sicilien Caponetto, sous dénonciation, a été condamné à six mois de réclusion et 500 lire d'amende pour avoir injurié Mussolini. A la même peine a été condamné, à Pérouse, le travailleur Seppolorei, pour la même raison.

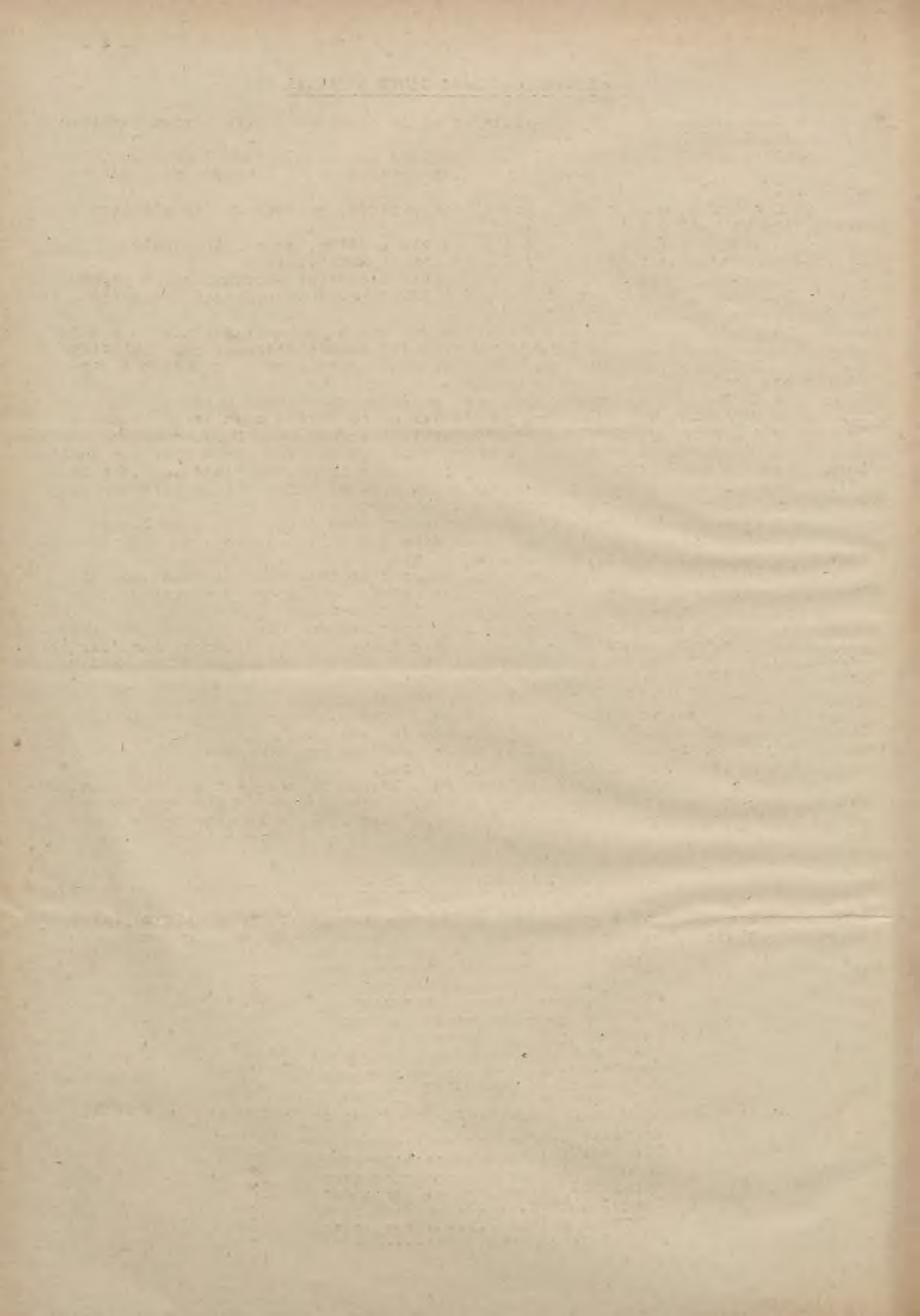
DEUX BILANS DE LA RÉACTION

Le Bulletin de la réaction, correspondant à la dernière décade d'août, donne le tableau suivant :

Morts..........................	1
Blessés........................	12
Agressions.....................	13
Arrestations...................	761
Condamnations..................	19
Perquisitions..................	791
Journaux saisis................	14
Organisations dissoutes........	1

Le même Bulletin pour la première décade de septembre est le suivant :

Morts..........................	1
Blessés........................	3
Agressions.....................	34
Arrestations...................	54
Perquisitions..................	71
Journaux saisis................	9
Organisations dissoutes........	1



ENCORE UN OUTRAGE !

La police a effectué une perquisition dans l'habitation de la veuve de Piccinini, assassiné par les fascistes. Comme on se le rappelle, Piccinini, lorsqu'il se trouvait au lit avec sa femme, fut appelé dans la rue par des individus se déclarant envoyés par le parti socialiste. Comme Piccinini apparut au seuil de la porte, il fut criblé de balles par ces individus qui n'étaient que des fascistes.

La police s'acharne maintenant contre la veuve de cette victime du fascisme. Les policiers lui ont saisi un contrat avec la Société d'Editions « Avanti ! » concernant le secours économique à donner à la veuve, des lettres de condoléances envoyées par des amis du défunt, les rubans des couronnes envoyées par les amis de Piccinini à ses funérailles. La veuve a été maintenue au poste de police pendant quelques heures avec ses enfants.

LES ACCUSATIONS DE M. ROCCA CONTRE MUSSOLINI

M. Rocca, d'abord anarchiste, puis fervent partisan de l'intervention dans la guerre, et enfin fasciste, tombé depuis quelques années en disgrâce du fascisme et de Mussolini, écrit une lettre au directeur de « L'Ere Nouvelle » (5 octobre 1926), dans laquelle il lance des accusations précises contre Mussolini.

Le fait que M. Rocca, actuellement député au Parlement italien, est un ancien fasciste et connaît, par conséquent, beaucoup de choses concernant les méthodes du gouvernement du fascisme, donne à ses accusations un poids plus grand.

M. Rocca écrit donc :

« L'opposition, en Italie, n'étant plus possible, j'ai passé la frontière pour sauvegarder ma liberté de conscience ; et puisque mes soupçons sur les responsabilités spéciales de Mussolini étaient devenus des certitudes, surtout après la mort d'Amendola, j'ai relevé le défi lancé jadis par le « Duce » à ses adversaires de préciser quelques accusations contre sa personne.

« Je l'ai accusé publiquement de deux assassinats réussis (Matteotti et Amendola) ; de deux assassinats manqués (Misuri et Forni) ; du pillage de la maison où vivait M. Nitti ; des incendies et des tueries de Florence, commandés par lui, à deux reprises, à la fin de 1924 et en octobre 1925. Le tout avec des détails précis que je me réserve d'illustrer encore. »

LE VATICAN APPROUVERAIT LA PEINE DE MORT

Les agences fascistes annoncent que le Saint-Siège (O Sainteté ! !) « ne manifesterait pas sa contrariété à la peine de mort » que le gouvernement fasciste va appliquer en Italie.

Cela n'étonnera personne, si on considère que le Vatican s'est toujours rangé du côté des pires réactionnaires, des bourreaux des peuples contre les dominés et, d'autre part, qu'il a toujours, sous une forme plus ou moins ouverte, selon ses intérêts, soutenu le gouvernement de la trique de Mussolini.

D'autre part, l'archevêque de Gênes, Mgr Minoretti, a fait, dans une conférence, une véritable apologie de la peine de mort projetée par le gouvernement fasciste contre les antifascistes. De cette façon ce prélat approuve les massacres de Turin, de Florence, les assassinats de Lavagnini, Matteotti, Piccinini et des centaines d'humbles travailleurs et citoyens tombés sous les balles fascistes, quand... la peine de mort n'existait pas !

ESPAGNE

LA MORT DE DEUX MILITANTS

Dans les prisons d'Espagne viennent de mourir deux militants ouvriers, José Exposito et Arturo Sanchez.

Ils sont tous les deux victimes des souffrances subies dans les cachots de De Rivera.

Les deux militants ouvriers étaient fort connus par les travailleurs d'Espagne qui perdent ainsi deux vaillants lutteurs de la cause populaire.

VENEZUELA

LE MARTYRE D'UN PEUPLE

I

Les notes qui suivent ont été communiquées par M. Carlos Léon, ancien ministre de l'Instruction publique du Venezuela, prisonnier politique pendant huit ans, de 1914 à 1922.

Le monstre, qui actuellement tyrannise le Venezuela, s'éleva au pouvoir par une trahison envers son protecteur et ami intime, le Général Cipriano Castro.

La majorité de la Nation se groupa au début autour de Gomèz, croyant voir en ce nouveau chef une espérance. Mais le perfide tendait un piège. Pendant ce temps Gomèz organisait une armée avec des éléments à lui, aussi criminels que lui, et avec les membres de sa famille. Ainsi soutenu, il put donner libre carrière à tous ses instincts de meurtre et de rapine.

Avec l'appui de son armée, Gomèz commença à persécuter tous ceux qui ne se soumettaient pas aveuglément à ses volontés et il s'entoura d'un groupe de littérateurs complices qui, guidés uniquement par l'appât du lucre, étaient prêts à faire tout ce que le despote exigeait d'eux.

Pour vaincre la résistance, il fit simuler par ses sicaires une série de soulèvements, dans le seul but de harceler et de supprimer tous les hommes énergiques qui étaient considérés et écoutés par le peuple. Ces manœuvres furent l'origine, au Venezuela, de l'époque de terreur la plus épouvantable que rapporte l'histoire.

Astucieux comme le serpent, il adopta une politique internationale de complaisance vis-à-vis de tous les puissants et, soumis complètement à la Maison Blanche de Washington, il livra à Wall Street toutes les richesses pétrolifères du pays. Sa devise est que « tout homme a un prix » et il a obtenu jusqu'à cette heure de magnifiques résultats : il a réussi, par ses dons, à acheter la neutralité de tous les représentants diplomatiques qui sont allés au Venezuela.

Avec les Vénézuéliens, Gomèz emploie de préférence le supplice de la faim, ce qui, du reste, ne lui fait oublier ni le poison ni le peloton d'exécution devant lequel plus de cent prisonniers sont tombés.

Il se vante d'avoir fait de la Rotonde (la Rotunda), prison politique de Caracas, un objet de terreur, et il dit souvent : « J'ai prouvé que la Rotonde, elle aussi, mange des hommes. »

L'Alcade de cette fameuse Rotonde, qui est son bourreau favori, lui donne chaque matin un compte rendu de l'état de ses victimes qu'on appelle « les prisonniers du Général ». Ces prisonniers sont privés absolument de tout et jetés dans des cachots immondes, jamais désinfectés, où sont morts une centaine d'hommes. Pleins de vie à leur arrivée à la prison, beaucoup d'entre eux contractent dans cet antre la tuberculose et si, couverts de chaînes, demi-nus, rationnés pour qu'ils meurent de faim plus ou moins rapidement, sans médecins ni médicaments, sans lumière, sans air, sans couvertures, sans autre lit que le sol dur, - si donc, tremblant de froid, ils demandent un vêtement pour se réchauffer, leurs bourreaux leur répondent de se couvrir avec leurs fers. Isolés complètement du reste du monde, privés du droit de défense et sans que leur famille puisse jamais communiquer avec eux, ils meurent enchaînés et seuls, libérés de leurs entraves seulement après la mort, laquelle est annoncée à leur famille après que la sépulture leur a été donnée.

Le corps diplomatique officiel de Caracas a connaissance de ces faits, mais l'or de Gomèz le rend insensible.

Gomèz dépense d'énormes sommes en espionnage et il entretient dans les grandes nations étrangères des partisans chargés d'acheter la presse afin qu'elle déguise ses infamies ou tout au moins les passe sous silence.

Il existe environ trois mille (3.000) de ces malheureux dans les prisons et plus de soixante-dix mille (70.000) Vénézuéliens vivent en exil.

FRANCE

AU CONSEIL DE GUERRE DE TREVES

Sous notre régime démocratique on ne tolère pas qu'un soldat puisse exprimer une opinion politique, surtout - et l'on pourrait dire uniquemenet - si elle va à l'encontre de l'opinion du gouvernement.

C'est ainsi qu'au début de 1924 nous avons connu le procès de Mayence où des soldats accusés de fraternisation furent condamnés à de lourdes peines. Lozeray : dix ans ; Bensekhal, cinq ans ; Lemie, Harduin, Lingat, deux ans ; Baptiste, un an.

A la suite d'une campagne vigoureuse qui entraîna une grande partie de l'opinion publique, le procès fut cassé et la libération des condamnés s'ensuivit.

Dans les premiers jours de ce mois, des soldats viennent de comparaître à Trèves devant un Conseil de guerre. On pensera que les juges militaires se sont rappelés de l'affaire de Mayence, avec laquelle celle de Trèves avait quelque corrélation. Nullement.

Précisons le chef d'accusation : les sergents Bouthonnet et Neige, du 31e R. I. M. ; le brigadier Aubertin et le canonnier Heutgen, ainsi que le chasseur Mouren sont accusés d'avoir provoqué l'indiscipline en s'employant à la diffusion du journal « La Caserne »... et l'acte d'accusation se poursuit pour les autres inculpés sur des motifs dont l'importance est facilement contestable.

Mais les officiers composant le Conseil de guerre n'en ont pas jugé ainsi. Malgré des plaidoiries de Me Albert Fournier, Broussard, Vienney, Bernardtz qui rétablissaient les faits, le verdict fut sévère.

Le sergent Bouthonnet, trois ans de prison ; le sergent Neige, deux ans ; le brigadier Aubertin, dix-huit mois ; le canonnier Heutgen, dix-huit mois ; les civils : Rouffranges, trois ans ; Werner (coutumax), 5 ans ; Mouren, onze mois avec sursis ; Eife, deux ans.

Ce verdict ne doit pas être définitif, tous les hommes épris de liberté feront le nécessaire pour obtenir son annulation.

UN GÉRANT DE JOURNAL EMPRISONNÉ

L'arrestation du gérant d'un journal est une atteinte à la liberté de la presse.

C'est cependant ce qui vient d'être fait pour le gérant d'un journal aujourd'hui disparu, « L'Humanité du Midi ».

Le citoyen Gay avait été condamné par plusieurs tribunaux correctionnels pour provocation de militaires à la désobéissance à des peines qui s'élevaient au total à un an et sept mois d'emprisonnement, à 1.900 francs d'amende et à 1.000 francs de dommages-intérêts.

Une des condamnations à l'amende avait été prononcée pour offense à un colonel royaliste !

Arrêté le 1er octobre, Gay est à la Santé au régime politique.

Sa libération s'impose comme une mesure de justice.

DEUX ANS DE PRISON POUR AVOIR REÇU DES AFFICHES

Pour avoir reçu des affiches du Comité d'Action contre la guerre du Maroc, un cheminot de Rouen, le nommé Guilleux, était condamné, le 28 juillet 1925, par la Cour d'appel de Rouen à deux ans de prison et 1.000 francs d'amende.

Incarcéré à la prison de Bonne-Nouvelle à Rouen, le 14 décembre 1925, il est au régime politique.

Malgré sa situation de père de famille, le détenu fut révoqué des chemins de fer de l'État.

Tant de rigueur ne se justifie pas ; la guerre du Maroc, dit-on, est terminée.

Pourquoi ne pas libérer ceux que leur conscience a fait se dresser contre la guerre?

BULGARIE

LE CARNAGE DE TROIAN

Dans la région de Troïan, celle du grand Balkan, les montagnes sont presque inaccessibles et les forêts impénétrables : c'est là que, de tout temps, et notamment sous la domination turque, les hors-la-loi ont trouvé asile.

Depuis le triomphe du fascisme en Bulgarie, le brigandage s'est développé d'une façon terrible, et ce fut la tactique du gouvernement de confondre avec les tchétis d'insurgés les bandes de pillards.

Dans l'arrondissement de Lovetch et de Troïan existait une bande, celle de Vassil Popof, dit le « héros » ! Ce n'était pas un insurgé politique. Professeur, il avait formé une bande avec des étudiants. Ce trait jette d'ailleurs une vive lumière sur la situation matérielle et morale des intellectuels en Bulgarie.

Vassil Popof errait dans la montagne, ne faisant aucun mal aux habitants, riches ou pauvres. Il exécuta quelques oppresseurs, tels que le brigadier Serbesof et le sous-préfet Tichtchef. La gendarmerie ne pouvait pas le prendre. A la fin, on contraignit par la menace un aubergiste à lui verser du poison dans ses aliments un jour qu'il était descendu dans un village. Il regagna la forêt et mourut au pied d'un arbre avec sa femme et plusieurs amis qui l'accompagnaient et qui avaient pris aussi le poison.

C'est à la suite de ce drame que le gouvernement rendit la population de Troïan responsable des actes de ce « haïdouk » romantique et sans-parti. Une expédition punitive, conduite par le colonel Ditchef, homme de confiance du général Volkof, ministre de la guerre, transforma en cimetières les villages de Golema-Gelezna et Borima. Toute la population fut massacrée ; elle était surtout agrarienne et communiste.

Une partie des cadavres furent transportés dans la forêt Oussoynata, à 5 kilom. de Golema-Gelezna et cachés sous des branches et un peu de terre.

Voici des noms : Yvan Missaleski, Petko S. Denevski (riche paysan), l'aubergiste Mme Kratchouvska et son fils Stoyko, M. Handjeref, officier de réserve, l'instituteur et l'institutrice, un musulman du village de Borima.

Un autre groupe fut conduit vers Lovetch. Mais entre les villages de Lovetch et Lechnitza, les prisonniers furent fusillés.

On confirme que les villages de la région furent littéralement assiégés par la troupe et que, du 12 juillet au 20 août, personne ne peut aller aux champs. La récolte est perdue.

Les moulins ont été incendiés, ainsi que les granges et hangars.

Seul dans la région subsiste le grand moulin des frères Gritzki, capitalistes zgovoristes.

Nous avons donné le chiffre de 120 victimes. Dans une lettre qu'il adresse à la Ligue des Droits de l'Homme française, M. Obof, l'ancien ministre agrarien, va jusqu'à 200.

HONGRIE

UNE DEMANDE D'EXTRADITION

Le rédacteur du journal social-démocrate « Nepszava », Vladislav Fenies, conseiller municipal de Budapest, se trouvant en ce moment à Vienne, est l'objet d'une demande d'extradition de la part du gouvernement hongrois.

Fenies fut condamné, au cours de l'année dernière, à la suite de 12 procès de presse, à 2 années et demie de prison et à 120 millions de couronnes d'amende.

Il était aussi accusé d'avoir participé à la conspiration contre le comte Tisza. Après deux ans de détention préventive, Fenies fut acquitté.

Néanmoins, les deux ans de prison ont ruiné tellement sa santé, que devant l'obligation de subir encore deux nouvelles années et demie d'incarcération, il préféra se réfugier en Autriche.

Nous protestons contre la demande d'extradition dont M. Fenies est l'objet, comme nous avons protesté contre celle qui visait M. Voukachine Markovitch de la part du gouvernement yougoslave, et nous pensons que, dans cette nouvelle circonstance, le gouvernement autrichien, sans hésitation cette fois, fera son devoir.

Le gérant : Simon André.

8273-10-26. — Imp. Parisiennes Réunies (Bourse de Commerce, E. Fuzat, imp.), 35, rue J.-J.-Rousseau, Paris

